



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE TABAC

2023 > 2027

DOSSIER DE PRESSE
28 novembre 2023

#générationsanstabac

SOMMAIRE

ÉDITO	P. 5
CHIFFRES-CLÉS 2018-2022	P. 6
VERS UNE GÉNÉRATION SANS TABAC 2032	P. 8
LES 5 ENGAGEMENTS DU PNLT 2023-2027	P. 10

ÉDITO



Aurélien ROUSSEAU

Ministre de la Santé
et de la Prévention

Chaque année, la France paye un lourd tribut au tabagisme, qui reste la première cause de mortalité évitable avec 75 000 décès par an, soit 200 morts par jour. Dans la lutte contre ce fléau de santé publique, nous avons remporté des batailles, grâce à des politiques de santé publique volontaristes. Cela se manifeste en premier lieu chez les jeunes, avec une nette baisse du tabagisme observée chez les jeunes de 17 ans entre 2017 et 2022.

C'est pourquoi pour réussir à relever le défi d'une génération débarrassée du tabac dès 2032, il faut aujourd'hui franchir une nouvelle étape, de façon ambitieuse et déterminée. C'est l'objet de ce nouveau programme national de lutte contre le tabac (PNLT) pour la période 2023 – 2027.

Dès mon arrivée au ministère, j'ai fait de la prévention et de la lutte contre les inégalités sociales de santé ma priorité. Ce programme est une des briques majeures de la concrétisation de cet engagement. Je me suis personnellement impliqué pour que son ambition soit à la hauteur des enjeux. En particulier, le prix du paquet de cigarettes sera porté à 13 euros d'ici 2027 avec une première étape à 12 euros en 2025. Le levier du prix, c'est ce qui fonctionne le mieux.

L'OMS et toutes les études indépendantes à ce sujet l'ont établi, avec un consensus scientifique au niveau mondial. J'assume parfaitement cette hausse, car en matière de santé et de prévention, quand c'est la vie de nos concitoyens qui est en jeu, c'est la seule boussole qui doit nous guider.

Ce PNLТ prévoit également la généralisation des espaces sans tabac à toutes les plages, parcs publics, forêts, et aux abords extérieurs de certains

lieux publics à usage collectif, spécialement les établissements scolaires.

Dans ces lieux, comme c'est déjà le cas grâce à l'engagement de nombreuses communes, l'interdiction du tabac sera désormais la norme, participant à faire reculer encore la place du tabac dans l'espace public et l'exposition des non-fumeurs – notamment les plus jeunes – au tabagisme passif.

Corollaire indispensable de ces nouvelles mesures, l'accompagnement des fumeurs sera renforcé, car réussir à sortir du tabac n'est pas chose aisée. Cet accompagnement bénéficiera à tous, mais j'insiste sur le fait que des actions ciblées seront menées envers les publics les plus exposés, en particulier les plus précaires.

Afin de toujours mieux anticiper les transformations d'un marché qui évolue de plus en plus vite, nous protégerons nos concitoyens, notamment les plus jeunes des « produits d'appel » qui mènent à l'addiction à la nicotine et au tabac, grâce à l'interdiction des cigarettes électroniques jetables et un travail pour limiter les arômes autorisés dans les produits du vapotage. Nous veillerons également à accompagner les différents acteurs de l'économie du tabac, notamment les buralistes, dans une nécessaire transition pour transformer leur métier et réduire leur dépendance aux revenus liés au tabac.

Ce nouveau PNLТ traduit les efforts communs menés de longue date avec les associations, les acteurs nationaux et locaux, les collectivités territoriales, les établissements et professionnels de santé, pour que notre pays réussisse dans cette lutte majeure. Je suis persuadé qu'avec ces nouveaux outils, nous avons tout pour réussir.

CHIFFRES CLÉS



CHIFFRES
CLÉS

2018-2022

LES IMPACTS DU TABAC SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

LE TABAGISME EST UN FLÉAU SANITAIRE

12 millions
de fumeurs quotidiens
en population adulte

75 000
décès par an,
soit un décès sur 8

L'IMPACT DU TABAGISME
MATERNEL A CONCERNÉ
AU MOINS

90 000 enfants

sur environ
742 000
naissances en 2021

- ▶ Si, chez les adultes, la prévalence du tabagisme a **fortement baissé** entre **2016** et **2019**, passant de **30 %** à **24 %**, elle **augmente légèrement** entre **2019** et **2020** pour se **stabiliser à 25 %** depuis

LE TABAC EST UN FLÉAU POUR L'ENVIRONNEMENT

20 000 à **25 000** tonnes de mégots jetés
chaque année en France

600 millions
d'arbres détruits, correspondant
à **200 000** hectares de terres


Emission de **84 millions de tonnes**
de **CO2** par an dans le monde

Perte de
22 milliards
de tonnes d'eau

UN COÛT SOCIAL CONSIDÉRABLE

- ▶ Le coût social annuel du tabac est estimé à **156 milliards** d'euros en **2019**

**VERS UNE
GÉNÉRATION
SANS TABAC
2032**



Le Gouvernement a fait de la lutte contre le tabac une priorité.

Le Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2018-2022, co-porté par les ministères chargés de la santé et des comptes publics et appuyé par d'importants moyens financiers, a permis de :

- déployer des actions de dénormalisation du tabac,
- amplifier le marketing social visant à l'arrêt du tabac,
- améliorer l'accès aux traitements de substitution nicotinique,
- développer des actions de prévention vis-à-vis des jeunes,
- mener une stratégie globale et cohérente avec l'administration des Douanes pour réduire l'accessibilité financière des produits du tabac tout en amplifiant la lutte contre les déports de consommation sur d'autres produits ou circuits (commerce illicite, achats transfrontalier, etc.).

Pour autant, 12 millions de nos compatriotes fument encore quotidiennement, soit un quart de la population adulte.

Par ailleurs, le tabac est un marqueur social important : il est donc primordial de poursuivre l'accompagnement des publics les plus vulnérables. Comme l'a exprimé le Président de la République, nous devons bâtir la première génération sans tabac à l'horizon 2032.

Pour atteindre cet objectif, le PNL 2023-2027 s'appuie sur deux piliers principaux :

- **Prévenir l'entrée dans le tabagisme**, en particulier chez les plus jeunes – en réduisant l'accessibilité financière du tabac, en sortant le tabac des espaces quotidiens ou encore en encadrant les produits du vapotage attractifs auprès des jeunes ;
- **Mieux accompagner les fumeurs vers l'arrêt du tabac**, en particulier les plus modestes d'entre eux.

**LES 5
ENGAGEMENTS
DU PNLT
2023-2027**



1 Prévenir
l'entrée dans le tabagisme,
en particulier chez les jeunes

2 Accompagner
les fumeurs, en particulier
les plus vulnérables vers l'arrêt du tabac

3 Préserver
notre environnement
de la pollution liée au tabac

4 Transformer
les métiers du tabac
et lutter contre les trafics

5 Améliorer
la connaissance sur les dangers liés
au tabac et les interventions pertinentes

1. Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes

Poursuivant l'objectif d'une « génération sans tabac » d'ici 2032, les travaux entrepris ces dix dernières années pour débanaliser le tabac, le rendre moins attractif (paquet neutre) et moins abordable (paquet à 10 euros) seront poursuivis et amplifiés. Certains produits du vapotage poursuivent des stratégies de marketing agressif ciblées sur les plus jeunes, qui conduisent ensuite plus souvent vers le tabagisme. Pour éviter que le vapotage ne devienne une porte d'entrée vers le tabagisme, il s'agit de réduire son attractivité auprès des jeunes.

Les mesures-phares

- ▶ La hausse du prix du tabac avec un paquet à 13 euros en 2027, avec une première étape à 12 euros en 2025 ; l'OMS et l'ensemble des études indépendantes démontrent en effet que la hausse du prix du tabac est la mesure la plus efficace de lutte contre le tabac
- ▶ Le renforcement du contrôle de l'interdiction de vente des produits du tabac et du vapotage pour protéger les mineurs
- ▶ L'interdiction de la vente des produits du vapotage jetables (*puffs*)
- ▶ Le paquet neutre pour tous les produits du tabac et du vapotage

2. Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac

Pour qu'un fumeur ait plus de chances d'arrêter de fumer, il est recommandé de se faire aider : traitements de substitution nicotinique (TSN) désormais remboursés par l'Assurance maladie, accompagnement personnalisé par un professionnel de santé, défis collectifs du Mois sans tabac, les solutions existent et personne ne doit être laissé au bord du chemin. Nous renforçons l'accessibilité des TSN et l'articulation systématique entre la prescription de TSN et l'accompagnement personnalisé des fumeurs vers l'arrêt. Le nouveau dispositif « Mon bilan prévention » sera l'occasion de systématiser le repérage du tabagisme et d'orienter les fumeurs vers une prise en charge adéquate.

Les mesures-phares

- ▶ Systématiser le repérage du tabagisme dans le dispositif « Mon bilan Prévention » et orienter les personnes concernées vers une prise en charge adéquate
- ▶ Renforcer l'accessibilité des traitements de substitution nicotinique, en expérimentant l'accès aux traitements de substitution nicotinique sur demande directe auprès du pharmacien ou encore en ouvrant la prescription à distance de TSN par les professionnels de santé du dispositif « Tabac Info Service »
- ▶ Renforcer le dispositif d'accompagnement « Tabac Info Service » pour que chaque fumeur qui entre dans une démarche d'arrêt (ex. : retrait de TNS en pharmacie) se voie proposer d'être rappelé pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers l'arrêt
- ▶ Renforcer les efforts de prévention et d'accompagnement à l'arrêt du tabac pour les publics à forte prévalence du tabagisme : personnes en situation de précarité, présentant des maladies chroniques, exerçant dans les secteurs professionnels fortement touchés par le tabagisme et personnes sous-main de justice, etc.

3. Préserver notre environnement de la pollution liée au tabac

Le tabac reste encore trop présent dans notre environnement au quotidien, exposant les non-fumeurs, notamment les enfants, au tabagisme passif. Que ce soit sur notre lieu de travail, les lieux de santé, les abords des lieux publics, ou encore sur les écrans de cinéma et de l'audiovisuel, la visibilité du tabac banalise ce produit, nuit à la santé et pollue l'environnement. Les mégots sont en effet les principaux déchets retrouvés dans l'environnement, qu'il s'agisse des plages, des fonds marins, des rivières ou des lacs. On estime entre 20 000 à 25 000 tonnes la quantité de mégots jetés chaque année en France.

Les mesures-phares

- ▶ De nouveaux espaces extérieurs à usage collectif libérés du tabac : les plages, les parcs publics, les forêts, les abords extérieurs de certains lieux publics à usage collectif, et spécialement les établissements scolaires
- ▶ La généralisation des lieux de santé sans tabac et des campus et écoles de santé sans tabac
- ▶ L'interdiction de la vente des produits du vapotage jetables (*puffs*)

4. Transformer les métiers du tabac et lutter contre les trafics

Corollaire de la lutte contre le tabac, le gouvernement accompagne la transition de notre économie vers la sortie du tabac.

Dans la continuité des actions lancées dans le PNLT 2018-2022 et comme prévu par les protocoles d'accord sur la transformation du réseau des buralistes signés entre l'Etat et la confédération de buralistes, le métier de buraliste recevra des aides pour poursuivre sa transformation vers celui de commerce de proximité. Le versement de ces aides est conditionné à des objectifs de santé publique, comme le respect de l'interdiction de vente aux mineurs.

La France agira, avec ses partenaires européens, en faveur de l'harmonisation européenne de la fiscalité du tabac afin de réduire le report de consommation vers les achats transfrontaliers.

Les mesures-phares

- ▶ Poursuivre la transformation du métier de buraliste vers celui de commerce de proximité
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre de l'engagement de la France de lutter dans tous les secteurs de l'Etat contre l'influence des industriels du tabac dans la politique de lutte contre le tabac
- ▶ Renforcer la lutte contre le marché parallèle du tabac en concrétisant les mesures du plan tabac et en conduisant des opérations de grande ampleur comme l'opération « Colbert »
- ▶ Agir au niveau de l'Union Européenne et des États membres pour mieux harmoniser la politique fiscale et réduire les écarts de prix

5. Améliorer la connaissance sur les dangers liés au tabac et les interventions pertinentes

La recherche constitue un levier déterminant pour comprendre les pratiques et éclairer décideurs et acteurs sur les stratégies de lutte les plus efficaces. Dans la continuité du programme précédent, il s'agira de maintenir et renforcer le soutien aux travaux de recherche et à la structuration d'une communauté scientifique française pour améliorer la connaissance, fiable et indépendante, sur les dangers liés au tabac.

Cette connaissance permettra en outre de mieux comprendre et anticiper les évolutions du marché du tabac et les interventions pertinentes, par exemple en ce qui concerne la surveillance et l'encadrement des nouveaux produits nicotinés.

Les mesures-phares

- ▶ Développer la recherche sur tous les leviers du Programme national de Lutte contre le Tabac
- ▶ Renforcer la surveillance sur les produits du tabac et du vapotage
- ▶ Elaborer une feuille de route cohérente sur la réglementation applicable à l'ensemble des produits nicotinés, comme les sachets de nicotine

#générationsanstabac



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

Ministère de la Santé et de la Prévention
Cabinet de M. Aurélien ROUSSEAU
Tél : 01 40 56 60 60
Mél : sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr

ÉDITION : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CONCEPTION & MAQUETTAGE : DICOM DES MINISTÈRES SOCIAUX / PARIMAGE
NOVEMBRE 2023